

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

Applicables aux prestations de formation

Version du 01/10/2023

ESCALE-FORMATION - 8, rue Chaix - 13007 MARSEILLE.



I Présentation

ESCALE-FORMATION est une Entreprise Individuelle dont le siège social est sis 8, rue Chaix - 13007 MARSEILLE (France), organisme de formation certifié Qualiopi. Escal e-Formation propose et dispense des formations à distance ou sur site, inter ou intra-entreprise au titre de ses activités d'organisme de formation professionnelle. Escal e-Formation réalise également des prestations d'audit et de conseil pour les entreprises et administrations.

2 Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux Offres de services relatives à des commandes passées auprès d'Escal e-Formation par tout client (ci-après « le Client ») et concernant soit des prestations de formation Escal e-Formation, soit à des prestation d'audit ou de conseil.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Escal e-Formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'Escal e-Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGV peuvent être modifiées sans préavis. La version applicable est celle valide à la date de souscription du service, sauf si la version en cours est plus favorable au Client.

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'Escal e-Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3 Dispositions relatives aux prestations de formation

Escal e-Formation réalise des prestations inter-entreprises, et des prestations intra-entreprise, sur site ou à distance.

Une formation inter-entreprises réunit des stagiaires de plusieurs sociétés différentes. Elle a lieu dans les locaux mis à disposition par Escal e-Formation.

Une formation intra-entreprise est organisée au bénéfice de stagiaires appartenant à une même société. Elle peut avoir lieu au sein des locaux de l'entreprise ou mis à disposition par l'entreprise, ou dans les locaux mis à disposition par Escal e-Formation.

Pour les formations à distance, le Client doit disposer d'un équipement informatique intégrant un micro et une caméra (en option), et d'une connexion Internet de qualité suffisante pour assurer une visioconférence. Un test préalable peut être réalisé avec le Client sur demande de celui-ci.

3.2 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise et de la signature d'un représentant habilité avant le début de la prestation. Selon formation, les documents suivants sont adressés après la formation : Attestation d'assuidité ou feuille de présence, certificat de réalisation, attestation de fin de formation, attestation d'habilitation.

3.3 Propriété intellectuelle

Escale-Formation est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus de formations qu'elle propose à ses Clients.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

3.4 Modalités de règlement

Sauf accord préalable, le règlement des prestations de formation est effectué en deux versements : un acompte à réception de la commande, et le solde au départ de la formation

Acompte 50 % du montant de la formation, solde 50 %

Une facture d'acompte est adressée à réception de la commande et une facture du solde est adressée à l'envoi des convocations.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les frais de déplacement, de restauration, et d'hébergement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) sont facturés en sus, sur la base du barème annuel d'Escales-Formation, révisable annuellement, ou dès lors qu'une variation d'inflation dépasserait 10% et communiqué au Client pour toute nouvelle commande. et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

Les prix sont exprimés en euros net de taxe (article 461-4-4 du CGI)

3.5 Règlement par un OpCo

Le coût de la formation peut être pris en charge totalement ou partiellement par l'OpCo ou la FAF dont relève le client.

Pour bénéficier de ce financement, le client doit faire une demande par l'intermédiaire du site de l'OpCo ou du FAF en utilisant ses identifiants. Cette demande doit être faite **avant le début de la formation, en règle générale 15 jours avant.**

Escales-Formation prend en charge la rédaction des documents nécessaires à la demande et les

transmet au client. Si l'OpCo le permet, Escale-Formation peut effectuer pour le client l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

Escale Formation n'accepte pas la subrogation de paiement.

3.6 Annulation d'une formation

3.6.1 à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Client et Escale-Formation et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues à Escale-Formation dans les conditions suivantes :

- 15 jours avant la date de formation :
 - Sur site : dédit de 20 % du montant de la formation, hors frais
 - A distance : report du module
- 8 jours avant la date de formation
 - Sur site : dédit de 30 % du montant de la formation, hors frais
 - A distance : 10 % du coût du module
- 48 h avant la date ou à la date de formation :
 - Sur site : dédit de 50 % du montant de la journée, hors frais.
 - A distance : 100 % du coût du module

3.6.2 à l'initiative d'Escale-Formation

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative d'Escale-Formation, ce dernier recherchera avec le Client une nouvelle date qui convienne aux deux parties.

Si la modification de date n'est pas acceptée par le Client, toute somme perçue à ce titre par Escale-Formation lui est intégralement remboursée.

4 Modalités de commande

La proposition et les prix indiqués par Escale-Formation sont valables trois (3) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Escale-Formation d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV.

7 Limitations de responsabilité

La responsabilité d'Escale-Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. Elle est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

La responsabilité d'Escale-Formation ne saurait en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique ou tout mauvais usage du matériel par les utilisateurs, ou toute cause étrangère à Escale-Formation.

De même, la responsabilité d'Escale-Formation ne saurait en aucun cas être engagée au titre des

dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation. Force majeure

Escale-Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Escale-Formation, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Escale-Formation.

8 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiels toute information ou documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Escale-Formation au Client.

Cette obligation s'étend dès l'établissement de la relation commerciale entre les parties, sans limitation de durée.

Par dérogation, le Client accepte d'être cité par Escale-Formation comme client de ses Offres de services, aux frais d'Escale-Formation. Ainsi, Escale-Formation peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9 Protection des données à caractère personnel

La politique de protection des données personnelles d'Escale-Formation est soumise à la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), et aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. A ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Escale-Formation - Bruno DUMONTET - 8, rue Chaix - 13007 MARSEILLE

Les données personnelles liées à la formation, notamment celles concernant l'évaluation des acquis, ne seront pas conservées au delà de la durée nécessaire à l'appréciation de la formation, en l'occurrence trois (3) ans.

10 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et Escale-Formation à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Marseille.

Dernière mise à jour : **01/10/2023**